

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT104 Impôt des personnes physiques 1			
Ancien Code	ECCM1B04CPE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOCT1040		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de former l'étudiant à l'élaboration d'une déclaration fiscale simple à l'IPP pour la Région wallonne et de déterminer les charges professionnelles d'un contribuable non assujetti à la TVA.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
 - 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...)
 - 5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable:

- d'établir, en ayant uniquement à sa disposition les documents usuels utilisés pendant les séances d'exercices, une déclaration de base à l'IPP à partir d'un cas pratique donné, composé de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition.
- de déterminer les charges professionnelles d'un contribuable non assujetti à la TVA à partir d'un cas pratique donné (documents authentiques ou informations mises à sa disposition).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM1B04CPEA Impôt des personnes physiques 48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM1B04CPEA Impôt des personnes physiques 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général: la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exception: En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activité(s) d'apprentissage composant l'UE).

N.B. la non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Impôt des personnes physiques			
Ancien Code	3_ECCM1B04CPEA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOCT1041		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour but de former l'étudiant, à l'élaboration d'une déclaration fiscale simple à l'IPP pour la Région wallonne et de déterminer les charges professionnelles d'un contribuable non assujetti à la TVA.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 1: S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution.

1.2. Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité;

1.4. Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles.

Compétence 2: Communiquer: écouter, informer et conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe.

2.5. Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs.

Compétence 3: Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable.

3.2. Etablir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes.

Compétence 4: Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique.

4.2. S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données.

Compétence 5: S'organiser, structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission.

Compétence 5: s'organiser, structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission.

5.1. Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents...).

5.3. Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Introduction à l'IPP;
- Les caractéristiques de l'IPP;
- Etude de la partie I de la déclaration (cadre I, cadre II, cadre III, cadre IV, cadre VI, cadre VIII, cadre X);
- Détermination des charges professionnelles pour les personnes liées par un contrat de travail.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral;
Approche par situation-problème,
Approche déductive;
Etude de cas;
Travail en autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Scéance de questions-réponses.

Sources et références

- L'impôt des personnes physiques édition 2024 par Olivier D'Aout, Dominique Darte, Nicolas Honhon, Bernard Mariscal, Jonathan Picavet, édition 2024;
- Guide fiscal du contribuable - IPP - 2024, UNSP;
- Approche théorique et pratique de l'impôt des personnes physiques, par E. Degrevé, édition Tax & Management.

Ces ouvrages ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit (100%) en présentiel.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Principe général: lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage (examen écrit 100%).

Exception:

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).